

Fiche descriptive générique

Construction d'un projet culturel ou événementiel

**Action culturelle / Éducation artistique et
politiques publiques : enjeux, méthodes et
pratiques**

Version au 18/02/2025



En mode Présentiel ou Distanciel suivant les dates

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne en charge de définir, conduire et/ou évaluer des dispositifs d'action culturelle ou d'éducation artistique.

OBJECTIFS - COMPÉTENCES VISÉES

- Acquérir connaissances fondamentales et repères historiques pour proposer et mettre en oeuvre des projets d'action culturelle ou d'éducation artistiques en phase avec les attentes et objectifs des politiques publiques
- Savoir définir, mettre en oeuvre et évaluer un projet d'action culturelle ou d'éducation artistique
- Savoir identifier les différents partenaires et en connaître les attentes et moyens d'actions

PRÉREQUIS

Être en poste dans une structure culturelle ou l'avoir été. Aucun pré-requis en terme de connaissance ou niveau de formation n'est exigé.

MODALITÉS D'ADMISSION

L'admission à cette formation est soumise à un entretien avec un.e de nos conseillers.ères formation.

CONTENU

PARTIE I

- Définition des notions-clés : action culturelle, éducation artistique, action artistique, politiques publiques
- Repères historiques et théoriques : quand, comment et pourquoi sont apparues ces notions ?
- Repères institutionnels : qui sont les acteurs et partenaires de l'action culturelle et de l'éducation artistique ?
- Repères d'actualité : quelle situation en 2016 pour l'action culturelle et l'éducation artistique ?

PARTIE II - A

- Méthodologie : définir, mettre en oeuvre et évaluer un projet d'action culturelle
- Présentation détaillée et illustrée de plusieurs projets d'action culturelle
- Travail en atelier à partir des compétences, des projets et des besoins des participants
- Conception d'un projet d'action culturelle avec le groupe
- Définition d'indicateurs pour évaluer les projets d'action culturelle élaborés

PARTIE II - B

- Méthodologie : définir, mettre en oeuvre et évaluer un projet d'éducation artistique
- Présentation détaillée et illustrée de plusieurs projets d'éducation artistique
- Travail en atelier à partir des compétences, des projets et des besoins des participants
- Conception d'un projet d'éducation artistique avec le groupe
- Définition d'indicateurs pour évaluer les projets d'éducation artistique élaborés

PARTIE III

- Focus sur le réseau Canopé, éditeur de ressources pédagogiques public dépendant du Ministère de l'Éducation Nationale
- Focus sur des projets d'éducation artistique réalisés avec l'enseignement agricole
- Focus sur des projets d'action culturelle réalisés dans l'espace public
- Rencontre-discussion avec plusieurs acteurs du territoire oeuvrant dans le champ de l'éducation artistique et de l'action culturelle
- Bilan de la formation

FORMATEUR RÉFÉRENT et Direction pédagogique

LE BRUN-CORDIER Pascal



Concepteur et directeur de projets artistiques et culturels, consultant, formateur, professeur associé à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, directeur de Villes In Vivo, atelier d'idées et de productions, il intervient pour des collectivités territoriales et des institutions culturelles. Il publie également régulièrement des articles sur les politiques culturelles, la médiation culturelle, la création artistique dans l'espace public. Il est co-auteur avec Sonia Lavadinho et Yves Winkin de La Ville relationnelle (Editions Apogée, 2024).

La direction pédagogique est assurée par BUREAU Cyrille Directeur de l'organisme de formation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cette formation alterne l'exposé participatif (apports théoriques, pédagogie interrogative) et le plan d'action personnel (exemples de bonnes pratiques mobilisables par les participants, pédagogie active-interrogative).

La pédagogie active est priorisée, par mise en situation et cas pratiques, exercices individuels, conseils personnalisés à chaque participant.

MOYENS ET SUPPORTS

Les lieux de formation disposent d'un espace d'accueil et de détente dédié (description détaillée sur notre site Internet). Les salles de formation sont équipées de bureaux biplaces, de tableaux et moyens de projection à vocation pédagogique, d'accès au WiFi (à la discrétion du formateur). Les salles de formation sont fermées et sécurisées en dehors des temps de formation.

Chaque participant et formateur dispose d'un extranet individuel pendant la formation.

Les supports pédagogiques et les références bibliographiques sont fournis à chacun pendant ou après la formation, après avoir été commentés pour assurer leur bonne appropriation.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Avant la formation, chaque participant est invité à un entretien avec un conseiller, puis à compléter un questionnaire lui permettant d'exprimer directement au formateur sa situation et ses attentes.

Le contrôle des acquis en cours de formation est réalisé à l'aide de mises en situation, d'auto-diagnostic, de travaux pratiques ou dirigés, suivant les modalités pédagogiques.

Une évaluation qualitative est réalisée en fin de formation, puis analysée par l'équipe pédagogique. Le résultat global est à la disposition du participant.

Une attestation individuelle de formation, rappelant les objectifs, est remise au participant l'ayant suivie avec assiduité.

ORGANISATION, DURÉE ET COÛT PÉDAGOGIQUE

Effectif limité à 12 participants maximum.

Durée : 3 jours (21 heures de formation, y compris les activités pédagogiques effectuées à distance)

Tarif public : **1 925 €** par participant (net de taxes)

Tarif spécifique destiné aux personnes physiques (indépendants, intermittents...), aux salariés d'associations et aux agents des communes de moins de 10 000 habitants :

1 195 € par participant (net de taxes)

Grâce au respect des procédures qualité en vigueur, nos formations sont éligibles à une prise en charge totale ou partielle par les dispositifs publics de financement de la formation.

Informations complémentaires

Cette formation a un taux de satisfaction de 92 % (taux de répondants 20 % à la date du 18/02/2025)

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Nos formations sont accessibles aux personnes handicapées moteur dans la plupart de nos lieux de formation.

D'autres types de handicaps et de compensations peuvent être pris en charge sur demande. Notre organisme de formation est doté d'un référent handicap qui peut étudier avec vous les différents aménagements de votre projet de formation.



Pour tout autre renseignement : 02 40 20 35 35

